



AVIS

OBJET : Ordonnance temporaire de Police – Mise en sens unique limité de la rue Saint-Sébastien

Il est porté à la connaissance de chacun que vu l'urgence à prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, le Collège communal, lors de sa séance du 14 mars 2024 a pris une ordonnance temporaire de police concernant la mise en sens unique limité de la rue Saint-Sébastien à Wavre .

Ladite ordonnance temporaire de police est publiée au service du Secrétariat général et sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 18 mars 2024.

La Directrice générale,



Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,



Anne MASSON